

se dresseront dans son esprit et des obstacles imprévus l'arrêteront dans sa marche.

D'abord, n'est-il pas à craindre qu'en introduisant maintenant et en favorisant le Tiers-Ordre inconnu jusqu'à présent, il n'ébranle des œuvres qui sont prospères, dans la paroisse, et dont la fondation a coûté beaucoup d'efforts et de sacrifices ?

Ce serait une profonde erreur de le supposer. — Il n'est, en effet, nullement besoin de rien détruire pour établir le Tiers-Ordre ; au contraire, c'est le Tiers-Ordre qui se charge de développer et de consolider ce qui existe déjà.

Qu'on le sache bien : les Fraternités de Tertiaires doivent être partout de véritables pépinières, où le clergé ira chercher et trouver les meilleurs éléments pour développer et soutenir les autres associations.

Rien n'empêche la même personne d'être ou enfant de Marie, ou dame de Sainte Anne, ou membre des conférences de Saint Vincent de Paul ou Congréganiste etc. . . et Tertiaire à la fois ! Si quelque confrérie cultive l'exclusivisme, le Tiers-Ordre en est bien loin. Au contraire, l'esprit franciscain infusé au Tertiaire le pousse à agir, à donner son concours aux œuvres déjà existantes et à créer celles qui n'existent pas. Que de fois nos Fraternités n'ont-elles pas fondé l'œuvre de l'adoration nocturne, celle des conférences de Saint Vincent de Paul, celle des ouvroirs du Très Saint Sacrement, etc ! Nous en avons des preuves à Montréal, à Québec et ailleurs. La direction donnée aux Tertiaires, à la suite des documents pontificaux et des Congrès du Tiers-Ordre, est précisément celle-là : Agir, s'occuper d'œuvres de charité, etc. . . L'expérience fait voir que les œuvres font la vie d'une Fraternité et qu'une Fraternité, sans œuvres extérieures qui stimulent et exercent le zèle, languit et meurt.

Voici, pour confirmer ce que nous disons au point de vue des œuvres paroissiales, un fait rapporté par un de nos Pères Provinciaux. « Un curé avait pris possession d'une nouvelle paroisse ; toutes les œuvres y périssaient. Loin de se décourager, il commence par instituer le Tiers-Ordre, et en forme une Fraternité. — Il place ensuite les Frères et les Sœurs Tertiaires à la tête des autres congrégations languissantes et anémiques, et bientôt il les voit revivre et reflorir à sa grande